

PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DÉCÉDÉES ET DE LEURS FAMILLES - SOINS APRÈS LA MORT - MISSIONS DU SERVICE MORTUAIRE ET DU SERVICE DE MÉDECINE LÉGALE

Public

Tout professionnel soignant

Objectifs

- Découvrir le fonctionnement du service de médecine légale et du service mortuaire
- Aborder les notions législatives de la mort et du corps mort de la personne décédée
- Intégrer les procédures administratives autour du décès au CHU
- Découvrir le travail des aides-soignants
- Connaître le parcours de soins d'une personne décédée et sa prise en charge sur le service mortuaire, et la coordination des prélèvements de tissus

Contenu

- Réglementation en vigueur (législation funéraire)
- Formalités administratives au CHU de Nantes (constat de décès, procès-verbal de décès, certificat de décès, transport de corps, obstacle médico-légal)
- Soins post mortem (toilette mortuaire, ablation de matériels, soins de conservation, toilettes rituelles)
- Accueil et accompagnement des proches
- Dons du corps
- Dons d'organes et de tissus



Durée / Dates / Lieu

- 1 jour



Tarif

- 135,00 €



Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription à renvoyer à :
Centre de Formation Permanente
CHU de Nantes
Immeuble Deurbroucq
5 allée de l'Île Gloriette
44093 Nantes Cedex 1
bp-cfp@chu-nantes.fr